L'ex-repris de justice Ladj Ly (Misérables) confirme : l'islam fait bien la loi en banlieue

écrit par Christine Tasin | 20 décembre 2019

CLICHY-SOUS-BOIS - MONTFERMEIL

Amad Ly, son frère et leur ami resteront en prison



La peine de cinq ans de prison, dont un avec sursis, prononcée contre Amad Ly (à gauche) pour violences et séquestration a été confirmée par la cour d'appel de Paris. Le cinéaste Ladj Ly (à droite), qui clamait son innocence, a écopé de trois ans de prison, dont un avec sursis pour complicité.

En 2012, Le Parisien avait suivi le jugement en appel des trois accusés. /LP

C'est reparti. L'homme qui a fait pleurer Macron avec ses Misérables à la sauce banlieue fait à nouveau parler de lui… mais il n'est plus vraiment question de le voir récompensé aux Oscars, aux contraire… Son passé sulfureux révélé cette semaine par plusieurs titres y feraient obstacle. Lui qui se voyait déjà en haut de l'affiche …

.

Il faut dire en effet que, à l'heure où son passé d'excondamné à la prison le rattrape, il donne une interview grandiose où il dit, comme Zemmour, que l'islam fait la loi en banlieue, via les Frères musulmans ou les imams... Et l'on s'étonne ensuite que les banlieues soient des territoires perdus de la République et que la charia passe avant la loi pour la majorité des jeunes musulmans...

Quand Zemmour dit que l'Islam fait la loi en banlieue, c'est un discours de haine!

Mais quand c'est un réalisateur, à la mode chez les bobos (qui a enlevé, battu et failli brûlé vif un jeune homme au nom de l'Islam), qui le dit c'est merveilleux.. Et le tout sur FRANCE CULTURE! pic.twitter.com/hyp6nWyIAX

- Patrick Edery (@patrick edery) <u>December 18, 2019</u>

•

On apprend également que la gauche et le Président de la République française sont aux genoux d'un homme qui, en 2011, aurait été condamné pour « enlèvement et séquestration ». Rien que ça. Le quidam voit rouge de se voir rattrapé par son passé quelque peu agité et crie son innocence… mais il a été condamné, c'est une certitude.

.

C'est qu'il a le sang chaud, le Ladj Ly, le pauvre « misérable » qui aurait fait, avec sa mauvaise copie des Misérables hugoliens, une sorte d'autobiographie…

On ne rit pas. Respectons le pauvre homme qui, en 2011, a été condamné à 3 ans de prison pour enlèvement et

séquestration. Un délit mineur, n'est-ce pas ?

Amad Ly, son frère et leur ami resteront en prison



En 2012, Le Parisien avait suivi le jugement en appel des trois accusés. ALP

Et tout ça pour rendre service à l'un de ses amis qu'il a accompagné dans une entreprise d'intimidation et de violence dans une histoire glauque entre le mari de sa cousine et sa propre soeur... Chez les musulmans la loi française on ne connaît pas, on règle directement ses comptes, à sa manière.. Et le copain de Ly de frapper le mari volage et irrespectueux, de le placer dans le coffre de sa voiture, de le menacer de mort... Il semble que Ladj Ly n'était plus là lorsque la victime a été placée dans la voiture, mais le tribunal l'a condamné pour avoir participé à l'expédition punitive... bien que Ly ait juré ses grands dieux qu'il n'était là que comme médiateur...

.

Nous on veut bien, mais le Parisien rappelle quelques hauts faits du doux et tendre Ladj Ly... qui laissent penser qu'il est plutôt du genre « oeil pour oeil, dent pour dent »...

- -Outrage aux policiers en 2009
- -Outrage, violences et menaces à l'égard de Xavier Lemoine, maire de Montfermeil en 2010

http://www.leparisien.fr/culture-loisirs/ladj-ly-realisateur
-des-miserables-condamne-a-la-prison-trois-questions-sur-lapolemique-19-12-2019-8221125.php

Adieu veau, vache, cochon, couvée...

Ladj Ly risque bien de sentir un peu trop le fuel pour que ses amis des salons parisiens continuent à le soutenir contre vents et marées. Gageons que, tout à coup, nombre de ses « amis » vont trouver quelques défauts majeurs à ses Misérables…

.